

Décret n° 2000-219 du 1er Septembre 2000
portant nominations au ministère du travail et
de la sécurité sociale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n°98-126 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation
du ministère du travail et de la sécurité sociale ;
Vu le décret n°92-011 du 20 février 1992 portant modification au décret
n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de
certains postes administratifs ;
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement.

DECRETE :

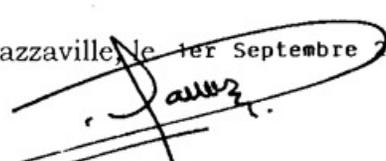
Article premier.- Sont nommées au ministère du travail et de la sécurité
sociale :

- Mme **ITOUA** née **(Brigitte/MAUDZOU)** : directrice de la coopération ;
- Mme **(Sophie Delphine) MENDOM** : directrice de contrôle de gestion.

Article 2.- Les intéressées percevront les indemnités prévues par les textes
en vigueur.

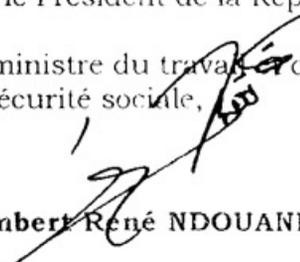
Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise
de fonctions des intéressées, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et
communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 1er Septembre 2000

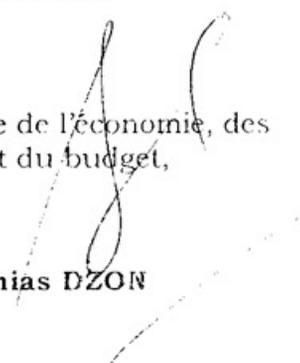

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République.

Le ministre du travail et de
la sécurité sociale,


Dambert René NDOUANE

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Mathias DZON